

<https://rouen-nord.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article275>



PPRE

- Besoins Educatifs Particuliers -



Date de mise en ligne : lundi 7 septembre 2020

Copyright © Circonscription de Rouen Nord - Tous droits réservés

La mise en œuvre d'actions pour aider un élève à développer ses connaissances peut prendre la forme d'un PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative). Ce programme permet de coordonner une prise en charge personnalisée et peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire. Il diversifie les aides proposées qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées. Il doit :

- identifier les besoins grâce à un diagnostic
- fixer des objectifs précis en nombre réduit
- se fonder sur des compétences déjà acquises
- être défini sur une période relativement courte, éventuellement renouvelable
- être expliqué à l'élève et sa famille
- prévoir les modalités d'évaluation des progrès réalisés et des suites à donner.

La circonscription vous propose plusieurs versions de formulaire pour le PPRE, y compris celui utilisé pour les dossiers CDOEA, estampillé par notre académie